Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sécurité, veuillez visiter :
cap-securite.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE EP1 : PRÉVENTION ET DISSUASION DES ACTES DE MALVEILLANCE ET DE NÉGLIGENCE

Coefficient : 8 pour la partie professionnelle de l'EP1 **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Un stylo, une règle et une calculatrice autorisée sont nécessaires.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse fonctionnelle et réglementaire (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Étude technologique et calculs professionnels (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Préparation de l'exploitation et protocole opératoire (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention et sécurité (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : PLATEFORME LOGISTIQUE VAL DE LOIRE, SOCIÉTÉ LOGICENTRE, ZONE D'ACTIVITÉS DE LA HAUTE PERCHE, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Vous êtes agent de sécurité affecté à la plateforme logistique Val de Loire. Votre mission comprend la surveillance du site, l'exploitation des équipements de sécurité mis à votre disposition, la levée de doute dans le respect des consignes et la transmission des anomalies au responsable du site.

Le bâtiment principal mesure 30 m sur 20 m. Il est équipé d'un système de vidéosurveillance, d'une centrale d'alarme intrusion, d'un contrôle d'accès par badges et d'un dispositif de détection incendie relié au poste de sécurité. Les équipements sont décrits dans les documents techniques DT 1 à DT 3. Vous n'effectuez aucune réparation ni intervention électrique : toute anomalie technique est transmise au responsable habilité.

Le travail demandé porte sur les compétences professionnelles liées à l'appropriation et à l'utilisation des systèmes de sécurité, dans le cadre de l'EP1. Le barème du présent sujet est établi sur 20 points.

PARTIE 1 : Analyse fonctionnelle et réglementaire (5 points)

Identifier les fonctions des systèmes et les limites d'intervention de l'agent

À partir des documents DT 1, DT 2 et DT 3, analysez les équipements présents sur le site et les consignes applicables. Toute réponse doit distinguer la fonction d'un équipement de l'action qui relève de l'agent.

1.1 (2 points) Pour chacun des quatre équipements suivants, indiquez sa fonction principale et une information qu'il fournit à l'agent : caméra de vidéosurveillance, détecteur d'ouverture, contrôle d'accès par badge et détecteur incendie.

1.2 (1,5 point) Un badge refusé est enregistré à la porte P1 alors qu'une alarme d'ouverture apparaît sur la même porte. Indiquez deux vérifications que vous pouvez réaliser depuis le poste de sécurité, sans neutraliser le système ni intervenir sur le matériel.

1.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi l'agent ne doit ni réparer un détecteur ni modifier les paramètres de la centrale. Citez une action adaptée pour assurer la continuité de la surveillance et une règle applicable à la consultation des images vidéo.

PARTIE 2 : Étude technologique et calculs professionnels (5 points)

Exploiter les caractéristiques des équipements et effectuer des calculs utiles à la surveillance

Utilisez les valeurs et conventions de calcul données dans le DT 2. Les résultats numériques seront accompagnés de leur unité et d'un arrondi pertinent.

Données de calcul disponibles

Paramètre	Valeur
Nombre de caméras enregistrées	4
Débit par caméra	2 Mbit/s
Durée quotidienne d'enregistrement	12 h
Durée de conservation demandée	30 jours
Capacité du disque installé	2 To, soit 2 000 Go
Autonomie nominale de la batterie de secours	18 Ah sous 12 V
Courant consommé par les équipements secourus	0,65 A
Part de capacité de batterie retenue pour le calcul	80 %

Données techniques du DT 2

2.1 (2,5 points) Calculez le volume de données nécessaire à la conservation des enregistrements pendant 30 jours. Utilisez la convention décimale du DT 2 : volume en Go = débit total en Mbit/s × durée en secondes ÷ 8 000. Le débit total est la somme des débits des quatre caméras. Comparez le résultat à la capacité du disque de 2 000 Go et concluez.

2.2 (2,5 points) La batterie fournit 80 % de sa capacité nominale. Calculez l'autonomie estimée des équipements secourus avec la relation $t = \frac{C_{utile}}{I}$, où t est exprimé en heures, C_{utile} en ampères-heures et I en ampères. Indiquez si cette autonomie permet de couvrir l'objectif de continuité fixé à 12 heures.

PARTIE 3 : Préparation de l'exploitation et protocole opératoire (5 points)

Préparer une vérification fonctionnelle et transmettre une anomalie

À 22 h 14, le poste de sécurité reçoit une alarme d'ouverture de la porte P1. Le journal du contrôle d'accès indique un badge refusé à 22 h 13. La caméra C2 montre une personne portant un gilet de livraison, mais l'image ne permet pas de lire le badge. La porte est indiquée fermée sur l'écran de supervision. La consigne du site prévoit une levée de doute depuis le poste, puis l'information du chef de poste si l'identité ou le motif de présence ne peuvent pas être établis.

3.1 (3 points) Rédigez, dans l'ordre, les étapes de traitement de cet événement depuis la réception de l'alarme jusqu'à la transmission au chef de poste. Votre réponse précise les informations à vérifier dans le journal, sur les images et sur l'état de la porte, ainsi que les actions à éviter.

3.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 avec les informations disponibles. Pour toute information inconnue ou non vérifiable à partir du sujet, inscrivez « non déterminé » et indiquez l'action de suivi adaptée.

PARTIE 4 : Prévention et sécurité (5 points)

Appliquer les consignes de sécurité et rendre compte avec précision

À 23 h 05, la centrale de détection incendie signale un défaut de communication avec un détecteur de la zone de préparation. Aucun signal d'alarme incendie n'est affiché et aucune fumée ni flamme n'est observée depuis le poste. Le responsable de site et le service de maintenance sont joignables selon l'annuaire du poste. Vous devez appliquer les consignes du site sans retarder le déclenchement des procédures prévues si la situation évolue.

4.1 (2,5 points) Décrivez la conduite à tenir face à ce défaut technique : contrôles possibles depuis le poste, personnes à informer, mesure de surveillance compensatoire à proposer et intervention interdite à l'agent.

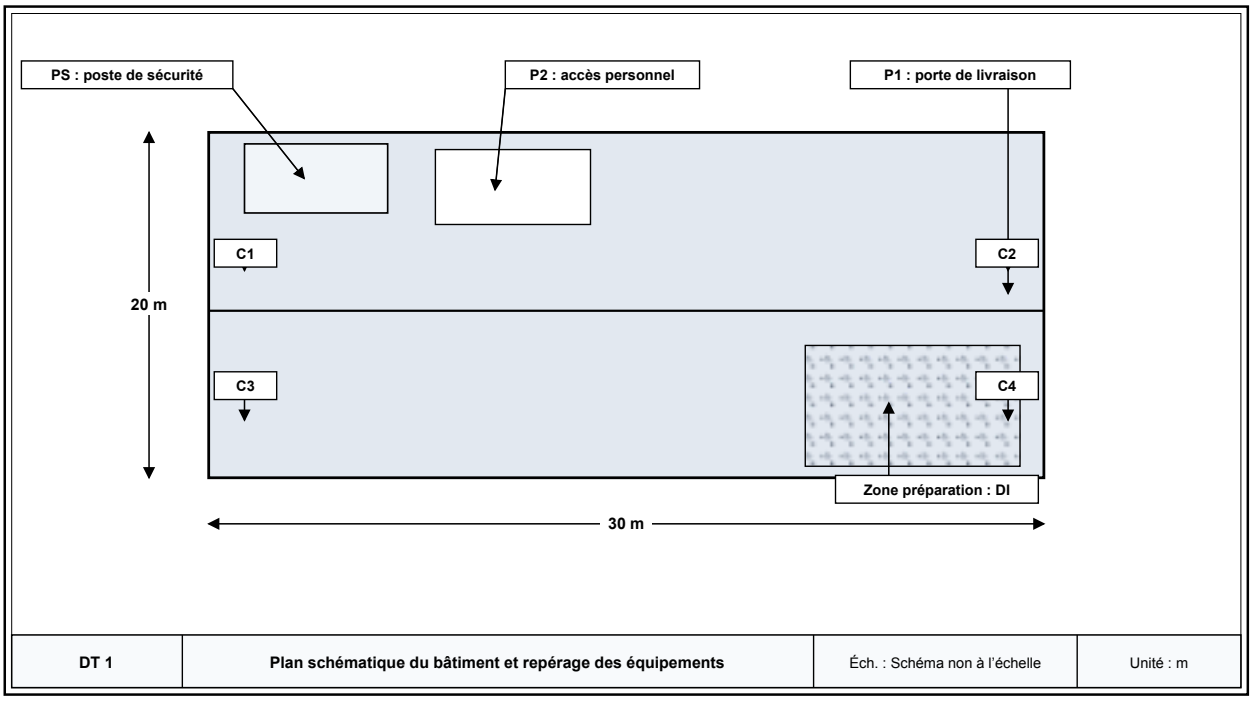
4.2 (2,5 points) Rédigez une transmission écrite de quatre à six lignes destinée au chef de poste. Elle doit comporter l'heure, l'équipement ou la zone concernée, le constat observé, les vérifications effectuées et la suite demandée. Utilisez le DR 2.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN SIMPLIFIÉ DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DE LA PLATEFORME

Le plan représente le bâtiment principal de 30 m sur 20 m. Le nord est en haut. Le dessin est schématique et les distances de cheminement des câbles sont fournies dans le DT 2. Repères : C1 à C4, caméras ; P1, porte de livraison ; P2, accès personnel ; PS, poste de sécurité ; DI, détecteur incendie de la zone de préparation. Les caméras transmettent leurs images au poste de sécurité. Les détecteurs d'ouverture transmettent leurs états à la centrale intrusion.



DT 1	Plan schématique du bâtiment et repérage des équipements	Éch. : Schéma non à l'échelle	Unité : m

DT 2 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET DONNÉES DE CALCUL

Les données ci-dessous sont celles retenues pour le sujet. Pour les calculs de stockage, on considère un enregistrement continu pendant 12 heures par jour, à débit constant, sans réduction liée à la compression. On utilise la convention décimale : $1\,Go = 1\,000\,Mo$ et $1\,To = 1\,000\,Go$. Pour les calculs d'autonomie, la capacité réellement disponible est limitée à 80 % de la capacité nominale.

Fiche technique synthétique des installations

Équipement	Caractéristiques utiles	Fonction pour l'exploitation
Caméras C1 à C4	4 caméras, débit de 2 Mbit/s chacune	Visualisation et enregistrement des images
Enregistreur vidéo	Disque installé de 2 To, enregistrement planifié 12 h par jour	Consultation des enregistrements selon les droits accordés
Détecteurs d'ouverture	État ouvert ou fermé transmis à la centrale intrusion	Signalement d'une ouverture surveillée
Contrôle d'accès	Journal des badges : date, heure, point d'accès, résultat	Traçabilité des demandes d'accès
Centrale de détection incendie	Signalisation des alarmes et des défauts par zone	Alerte et indication de l'état de l'installation
Alimentation secourue	Batterie nominale 18 Ah sous 12 V, courant secouru 0,65 A	Maintien temporaire de l'alimentation des équipements concernés

Extrait du dossier d'exploitation du site

Longueurs de câbles relevées pour l'intervention de maintenance

Liaison	Longueur mesurée
PS vers C1	18 m
PS vers C2	24 m
PS vers C3	21 m
PS vers C4	27 m
Réserve de pose demandée	10 % de la longueur totale mesurée

Métré indicatif du cheminement, sans réserve

DT 3 : CONSIGNES D'EXPLOITATION ET REPÈRES RÉGLEMENTAIRES

Les agents appliquent les consignes écrites du site et les limites de leur mission. Le référentiel du CAP Agent de sécurité vise notamment l'appropriation des systèmes de sécurité, l'utilisation des matériels, la gestion des alarmes, le traitement des anomalies et la transmission d'informations. Les systèmes sont utilisés conformément aux consignes et notices mises à disposition.

Repères réglementaires : les activités privées de sécurité sont encadrées par le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives aux activités de surveillance et de gardiennage. L'agent agit dans les limites de sa mission et ne se substitue ni aux services publics ni au personnel de maintenance habilité. Pour les images vidéo, l'agent respecte les habilitations, la finalité de surveillance et les règles de confidentialité du site ; il ne réalise ni copie ni diffusion non autorisée.

Consignes du site : en cas d'alarme ou de défaut, relever l'heure et la zone, consulter les informations disponibles au poste, appliquer la procédure de levée de doute prévue, avertir le

responsable désigné et consigner les faits. Ne pas ouvrir une armoire technique, ne pas débrancher un équipement, ne pas acquitter ou neutraliser un signal sans autorisation prévue par la consigne. En présence d'un danger avéré, appliquer immédiatement la procédure d'urgence du site.

Actions autorisées et limites d'intervention

Situation	Action de l'agent	Limite à respecter
Alarme intrusion	Consulter l'événement, l'heure, la zone et les images autorisées, puis appliquer la levée de doute prévue	Ne pas neutraliser la centrale ni manipuler le détecteur
Badge refusé	Vérifier le journal et informer selon la procédure du site	Ne pas prêter un badge ni forcer un accès
Défaut technique	Consigner, prévenir le responsable et appliquer une mesure compensatoire demandée	Ne pas réparer ni ouvrir une armoire électrique
Consultation vidéo	Consulter les images dans le cadre de la mission et des habilitations	Ne pas copier, photographier ou communiquer les images sans autorisation

Synthèse des consignes d'exploitation

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 3.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des seules informations fournies. Inscrivez « non déterminé » lorsqu'une donnée ne peut pas être établie, puis indiquez le suivi adapté.

Fiche de traitement de l'événement P1

Rubrique	Réponse
Heure de l'alarme	.....
Point d'accès concerné	.....
Événement associé dans le journal	.....
État de la porte indiqué par la supervision	.....
Identification certaine de la personne sur l'image	.....
Action de suivi à transmettre	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : question 4.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Rédigez une transmission factuelle et chronologique de quatre à six lignes. N'ajoutez aucun élément qui ne figure pas dans la situation.

Compte rendu au chef de poste

Éléments du compte rendu	Transmission
Heure et équipement ou zone	.....
Constat observé	.....
Vérifications effectuées depuis le poste	.....
Information transmise et suite demandée	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.